



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2021

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale
à l'échelle mondiale
Onzième session**

New York, 23, 24 et 27 août 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Contribution des comités régionaux et des groupes
thématiques au programme relatif à l'information
géospatiale à l'échelle mondiale**

Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Rapport sur les activités régionales en Afrique

* E/C.20/2021/1.



I. Introduction

1. Le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale constitue un point d'ancrage régional pour la coordination du développement géospatial africain et contribue à la mise en œuvre de l'initiative à l'échelle mondiale. L'exécution du programme de travail du Comité régional est axée sur la facilitation des initiatives visant à promouvoir des avancées dans : a) les politiques, les dispositions institutionnelles et les cadres juridiques, b) le développement de ressources d'information et de connaissances, d'applications et de services améliorant la disponibilité et l'utilisation des informations spatiales pour le développement aux niveaux national, régional et sous-régional, c) le renforcement des capacités et des connaissances collectives au sein d'une communauté partageant des intérêts et des préoccupations communs, et d) la coopération et les partenariats internationaux, en collaborant et en coordonnant ses activités avec les entités du système des Nations Unies et avec les réseaux et programmes internationaux et régionaux.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en sa qualité de secrétariat du Comité régional, a le plaisir de soumettre le présent rapport sur les activités menées par ce dernier depuis la dixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Le rapport porte notamment sur les mesures prises dans le cadre du suivi des résolutions adoptées à la dixième session, ainsi que sur d'autres activités intéressant les États membres et les partenaires.

II. Cadre intégré de l'information géospatiale

3. Le Cadre intégré de l'information géospatiale se concentre sur l'information géospatiale qui est intégrée à d'autres données significatives pour résoudre des problèmes sociétaux et environnementaux. Il s'agit d'un cadre autonome, indépendant de toute autre infrastructure de données spatiales. Cependant, il reconnaît intrinsèquement les investissements précédents et les réalisations substantielles dans la planification et la mise en œuvre de l'infrastructure de données spatiales et de l'infrastructure nationale de données spatiales, s'appuie sur ceux-ci et les améliore. Le Cadre fournit non seulement une structure, des explications et des preuves supplémentaires quant à l'importance de l'infrastructure nationale de données spatiales, mais aussi des conseils, des options et des actions pour planifier, développer et mettre en œuvre un programme national intégré de gestion de l'information géospatiale qui s'aligne sur les priorités stratégiques nationales et les circonstances d'un pays donné.

4. Dans sa décision 10/103, le Comité d'experts a salué le Guide d'application Cadre intégré de l'information géospatiale qui permet de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale¹. Par ailleurs, le Comité régional a reconnu qu'il était impératif pour les pays africains de fournir des ressources et un soutien adéquats à l'action sur le terrain afin de développer des plans d'action nationaux dont la mise en œuvre efficace peut avoir un impact significatif. Appuyer les États membres dans l'élaboration de plans d'action spécifiques qui leur soient propres les aidera à développer des services en ligne à référence spatiale, à s'engager sur la voie de la transformation numérique et à combler la fracture numérique géospatiale sur le continent.

¹ Voir E/2021/46-E/C.20/2020/35.

III. Intégration des données géospatiales et statistiques

5. Le besoin de données désagrégées et la demande à cet égard sont conséquents, et le géocodage est nécessaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19. À sa sixième réunion, qui s'est tenue en ligne en décembre 2020, le Comité régional a reconnu les progrès accomplis dans l'élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre d'un cadre géospatial et statistique africain. De plus, il a noté qu'il devait fournir un soutien au niveau politique pour le cadre géospatial et statistique africain, et qu'il devait établir des priorités et proposer des actions de terrain pour faire avancer les activités nationales et régionales relatives à l'intégration des informations statistiques et géospatiales en Afrique.

IV. Cadres politique et juridique

6. Le Comité régional a procédé à une évaluation du développement des infrastructures nationales de production de données géospatiales dans les pays africains. Il a utilisé un questionnaire pour recueillir des données primaires reflétant avec précision l'état actuel de six composantes et de leurs indicateurs respectifs (à savoir, la planification stratégique, les cadres politiques et juridiques, les données, les normes, les réseaux d'accès et les personnes). La méthodologie d'évaluation adoptée est basée sur le modèle de maturité des capacités, à l'origine mis au point par le Software Engineering Institute (Institut de génie logiciel) de l'Université Carnegie Mellon aux États-Unis pour évaluer et améliorer les procédés de création de logiciels. Vingt pays africains ont répondu au questionnaire et ont été inclus dans l'évaluation. Cette dernière a permis de catégoriser les pays en champions, aspirants ou débutants, en fonction de leur classement selon le modèle de maturité des capacités. L'évaluation a établi quatre champions (Afrique du Sud, Malawi, Namibie et Sénégal), cinq aspirants (Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Ghana et Togo) et onze débutants (Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Eswatini, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mozambique, Niger, Ouganda et Soudan du Sud). L'évaluation a également déterminé les quatre principaux obstacles à la mise en service réussie d'une infrastructure nationale de données spatiales en Afrique : a) une approche inappropriée utilisant un modèle ascendant et volontaire, b) des infrastructures peu développées pour les réseaux d'accès, par exemple, l'électricité et les technologies de l'information et de la communication, c) la capacité et le potentiel limités des ressources humaines, et d) le manque de financement.

7. Compte tenu de ce qui précède, les actions et approches suivantes sont recommandées pour soutenir la mise en service réussie d'une infrastructure nationale de données spatiales dans les pays africains : a) obtenir l'adhésion des responsables politiques et des décideurs de haut niveau, b) adopter un modèle de mise en œuvre obligatoire, c) adopter une approche de mise en œuvre axée sur les produits, et d) adopter une méthodologie de mise en œuvre par étapes comprenant l'analyse de l'environnement, la formulation d'une stratégie, puis l'exécution de cette stratégie. Cette méthodologie devrait comprendre un mécanisme d'intégration des infrastructures nationales de données géospatiales à d'autres stratégies nationales, telles que celles relatives à l'application du Cadre intégré de l'information géospatiale, et des stratégies de développement statistique, passant par l'analyse de la situation, l'élaboration de plans stratégiques, la formulation de stratégies et leur mise en œuvre, et l'amélioration continue.

V. Collaboration régionale et internationale et développement des capacités

8. Au cours de la période considérée, le Comité régional a fourni des services consultatifs dans le cadre de l'initiative Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) et l'initiative Afrique, ainsi qu'à l'Agence spatiale africaine et à la section africaine du Groupe sur l'observation de la terre².

9. Au cours de la période considérée, la région Afrique a participé aux manifestations et activités suivantes :

a) Participation et contribution à la dixième session du Comité d'experts et à ses manifestations parallèles, qui se sont tenues en ligne les 26 et 27 août et 4 septembre 2020 ;

b) Participation et contribution à la réunion du Bureau élargi du Comité d'experts ;

c) Participation et contribution aux travaux et réunions du Groupe d'experts sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale ;

d) Participation et contribution aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes, notamment pour la préparation d'un forum d'experts pour les producteurs et les utilisateurs de statistiques relatives aux catastrophes, qui s'est tenu les 7, 8 et 10 juin 2021.

10. Le Comité régional a élaboré un cadre de dotation financière et a réalisé une évaluation des avantages économiques de la gestion de l'information géospatiale en Afrique. Les avantages économiques seront présentés comme des facteurs tangibles et fiables pour les investisseurs et les autorités budgétaires gouvernementales afin d'accroître leur adhésion à l'information géospatiale et leur intérêt pour celle-ci.

11. Dans le cadre du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la paix et le développement, le Comité régional a mené, avec le soutien de la CEA, plusieurs activités de renforcement des capacités au niveau régional, qui ont notamment consisté à :

a) Organiser des ateliers pour les pays d'Afrique centrale et australe afin de sensibiliser les États membres de ces sous-régions à la production d'informations géospatiales et de renforcer leurs capacités dans ce domaine ;

b) Impliquer des jeunes femmes boursières dans une étude de recherche sur l'état actuel des écosystèmes de données nationaux, afin d'évaluer les stratégies existantes et les réalisations des pays africains en matière d'intégration des informations statistiques et géospatiales, et de partager les expériences et les meilleures pratiques dans chacune des cinq sous-régions ;

c) Organiser un cours en ligne sur l'évaluation des avantages socioéconomiques de l'investissement dans les informations géospatiales.

² Une initiative conjointe de la Commission européenne et de la Commission de l'Union africaine (voir <https://africa-eu-partnership.org/fr/projects/surveillance-mondiale-pour-lenvironnement-et-la-securite-gmes>).

VI. Sixième réunion du Comité régional

12. La sixième réunion du Comité régional s'est tenue en ligne, dans un format réduit, du 1^{er} au 4 décembre 2020. Elle a rassemblé plus de 90 participants venant de 43 pays du monde entier, dont 32 pays africains qui étaient représentés par les responsables de leur agence géospatiale nationale. De nombreux partenaires et représentants du secteur privé étaient également présents.

13. La réunion a été l'occasion : a) d'évaluer et de partager des connaissances et pratiques optimales en matière de développement de l'information géospatiale en Afrique, b) de mettre en réseau les institutions et les praticiens de l'information géospatiale, c) de générer une synergie au niveau des pays pour faciliter la gestion des informations géospatiales, et d) d'établir des liens entre les partenaires et les autres comités régionaux en vue d'atténuer efficacement l'impact de la pandémie de COVID-19. Elle a également été l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues des précédentes réunions du Comité régional.

14. L'ordre du jour de la réunion comprenait, entre autres, les tâches suivantes :

a) Rendre compte des activités entreprises par la CEA, les États membres et les groupes de travail ;

b) Examiner les questions relatives aux politiques d'information géospatiale aux niveaux national et régional demandant une décision, une résolution ou une recommandation sur les mesures à prendre par les États membres, la CEA, les partenaires et les autres parties prenantes (par exemple, l'utilisation de stratégies géospatiales pour faire face à la pandémie de COVID-19) ;

c) Recevoir les questions techniques signalées par les États membres et les parties prenantes ou soumises par le secrétariat du Comité régional ;

d) Étudier les nouvelles tendances au moyen de présentations sur les faits nouveaux dans le domaine de l'information géospatiale (par exemple, Digital Earth Africa³), en vue d'accroître la sensibilisation ;

e) Se concentrer sur un sujet spécial relatif à la réponse à la pandémie COVID-19 au plan géospatial.

15. La réunion a permis de sensibiliser les pays aux possibilités et aux facilités offertes par les institutions et les partenaires panafricains en réponse à la pandémie de COVID-19, qui sont ou seront essentielles pour soutenir les activités géospatiales.

VII. Enjeux prioritaires et défis

16. Les participants à la sixième réunion du Comité régional ont reconnu que des solutions devaient être trouvées pour les problèmes suivants :

a) De nombreux ensembles de données sont restés cachés et inutilisés sur des étagères dans tout le continent. Les États membres devraient publier ces données grâce, par exemple, à l'application ESRI Africa Geoportal⁴,

³ Voir <https://www.digitalearthafrika.org> (en anglais).

⁴ Voir <https://www.africageoportal.com/> (en anglais).

augmentant ainsi l'accessibilité de leurs ensembles de données et produits d'information nationaux ;

b) La production, la mise à jour, la révision et la maintenance d'ensembles de données géospatiales fondamentales sont au point mort dans de nombreux pays africains. Un plus grand effort doit être fait pour valider et soumettre les données nationales sur les unités administratives dans le cadre du projet sur les limites administratives du deuxième niveau, conformément aux priorités du plan d'action africain sur la gestion globale de l'information géospatiale pour la période 2016-2030 ;

c) Les ressources financières indispensables à la création de la base de données spatiales nécessaire à l'exploitation de l'information géospatiale font défaut. Chaque pays doit élaborer un cadre de financement viable et une stratégie de mobilisation des ressources, tout en s'engageant à consacrer davantage de ressources au développement de ses autorités nationales de cartographie.

VIII. Futurs projets et manifestations à venir

17. La septième réunion du Comité régional sera organisée en même temps que la Conférence sur les systèmes d'information géographique en Afrique de 2021. Elle se déroulera dans un format hybride en ligne et en présentiel, et est, pour l'instant, prévue du 22 au 26 novembre 2021 à Abidjan. Lors de cette réunion, les participants continueront d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en Afrique. La réunion sera également l'occasion de partager des expériences et d'identifier l'infrastructure géospatiale au sol qui sera nécessaire pour la reprise après le COVID-19 au niveau national.

18. Le Comité régional a noté qu'avec l'émergence de certaines nouvelles tendances, les institutions nationales de cartographie se trouvent à la croisée des chemins, ce qui va déterminer si elles peuvent rester pertinentes dans le domaine de la collecte des preuves. Le développement des capacités reste un problème crucial en Afrique, et le continent continue d'être laissé pour compte à cet égard. Il est donc essentiel que les parties prenantes de la région élaborent un programme complet pour moderniser les activités géospatiales en Afrique afin de fournir des idées, des perspectives et des voies stratégiques pour la gestion coopérative des informations liées au développement. Le programme servirait à mobiliser des ressources pour le renforcement des capacités des États membres et l'intégration des infrastructures d'information géospatiale et statistique.

IX. Riposte à la pandémie mondiale de COVID-19

19. Bien que la technologie géospatiale et les données géoréférencées puissent jouer un rôle essentiel dans l'effort africain de lutte contre le COVID-19, le Comité régional a relevé nombre de défis et de tensions liés à l'utilisation des informations géospatiales en réponse à la pandémie. Le Comité a réalisé une étude pour conceptualiser et mettre au point une stratégie continentale d'utilisation des informations géospatiales pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19. La stratégie comprend une feuille de route visant à exploiter la puissance des informations géospatiales pour suivre et surveiller la transmission de la maladie et diminuer son incidence sur le continent. La réponse géospatiale africaine se compose de quatre éléments : a) cartographier l'expertise géospatiale africaine pour fournir un outil de décision fondée sur des faits aux autorités sanitaires, aux gouvernements et aux travailleurs de

première ligne, b) recourir à des systèmes d'information géographique pour renforcer les systèmes de soins de santé africains grâce à la mise en place d'une infrastructure de données géospatiales, notamment des entrepôts de données, c) construire une infrastructure géospatiale visant à soutenir la mise en œuvre de la réponse géospatiale, et d) mettre en place des mécanismes de gestion des stratégies de réponse.

20. Le Comité régional appelle les États membres et les partenaires et entités intéressés à aider la région à déterminer quelles actions de terrain peuvent être employées par les institutions cartographiques nationales, le secteur privé et les organisations de la société civile pour tirer parti des technologies de l'information géospatiale afin de répondre à la crise du COVID-19, conformément aux circonstances nationales.

X. Conclusion

21. La crise mondiale du COVID-19 a eu un effet direct sur la réalisation des activités du Comité régional. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont compromis les capacités opérationnelles de cartographie des agences nationales africaines par : a) la pression exercée par les demandes supplémentaires de données, b) la réaffectation des fonds de la cartographie dans les budgets et les dépenses, et c) le report ou l'annulation des activités liées à la production et à la mise à jour des jeux de données fondamentales et thématiques (par exemple, les levés du réseau géodésique des points de contrôle au sol).

22. En dépit de ces difficultés, le Comité régional s'est employé à offrir aux représentants des États membres un cadre leur permettant de se rencontrer, de discuter et de collaborer au plan continental s'agissant de questions importantes relatives à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
